

## APPEL D'OFFRES NATIONAL

(N° 2013 A 2092)

La STEG se propose de lancer un Appel d'Offres National N° 2013 A 2092 pour :

### **LA COUVERTURE EN ASSURANCE DES RISQUES RESPONSABILITE CIVILE, INCENDIE – EXPLOSION ET BRIS DE MACHINES.**

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux conditions d'Appel d'Offres. Elles doivent parvenir à la STEG, sous triples enveloppes cachetées par voie postale en recommandée ou par rapide poste ou déposées au Bureau d'Ordre Central de la STEG (contre décharge), au plus tard le **Mardi 24 Septembre 2013 à 17H30** à l'adresse suivante:

**Monsieur le Président de la Commission des Marchés de la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz**

**38, rue Kemal Ataturk – B.P. 190 - 1080 Tunis Cedex**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 2013 A 2092 : « COUVERTURE EN ASSURANCE DES RISQUES RESPONSABILITE CIVILE,  
INCENDIE EXPLOSION ET BRIS DE MACHINES »**

Elles doivent être accompagnées, sous peine de nullité, des pièces suivantes :

- \* L'agrément délivré par le Ministère des Finances.
- \* Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire ne se trouve pas en état de faillite ou de redressement judiciaire, les soumissionnaires qui sont en état de redressement amiable sont tenus de présenter un écrit à cet effet.
- \* Un certificat d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).
- \* Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres.
- \* Un document attestant le capital social du soumissionnaire.
- \* Une déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire confirme de ne pas avoir fait et son engagement de ne pas faire par lui-même ou par personnes interposées des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation.
- \* Une déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire qu'il n'était pas un agent public au sein de la STEG, ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans.
- \* Un document approuvé par le commissaire aux comptes du soumissionnaire contenant la marge de solvabilité et le ratio de représentation des engagements techniques de la dernière année clôturée.
- La liste des 5 principaux réassureurs en termes de capitaux assurés et leur classification selon Standard & Poor's.
- Les conditions générales d'assurances applicables aux trois risques visées par le Ministère des Finances ou déposées au préalable auprès du Comité Général des Assurances.

Les pièces sus-indiquées doivent être établies, à défaut d'original, en copies certifiées conformes.

Une caution bancaire à première demande de soumission d'un montant de **250.000 DT** conforme au modèle STEG.

Les offres resteront valables pendant **120 jours** à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Le retrait des cahiers des charges peut être effectué auprès de la DG / P.A.J.A / Département des Assurances, Bâtiment B 3<sup>ème</sup> étage 38, rue Kemal Ataturk – Tunis. Tel : 71 341 311, sur présentation d'une demande écrite et contre paiement de la somme de 30 dinars non remboursable.

**N.B :** Seules les Sociétés Anonymes ayant un capital social supérieur ou égal à 10.000.000 DT peuvent retirer le cahier des charges.

La séance d'ouverture des plis technico-financiers est publique. Elle aura lieu au siège social de la STEG au bâtiment G 3<sup>ème</sup> étage, le **Mercredi 25 Septembre 2013** à partir de **09H30**.

**Le représentant du soumissionnaire doit être, obligatoirement, muni d'un mandat de présentation portant le nom du mandataire et le numéro de sa pièce d'identité.**